

Vos contacts
6j/7 24h/24 (Hors jours fériés)
☎ 0 970 808 088 (GRATUIT*)
(* Hors coût de votre forfait mobile
ou fixe / Numéro non surtaxé
axabanque.fr

Vos références

le 30 Janvier 2014

Réglementation FATCA - Demande d'informations complémentaires

Monsieur,

A compter du 1^{er} juillet 2014, la réglementation américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) contraint les établissements financiers français à déclarer à l'administration fiscale les comptes de leurs clients américains. Dans le cadre de cette nouvelle réglementation, AXA Banque a décidé d'interrompre toute relation d'affaires avec des clients américains (citoyens ou résidents).

Les informations en notre possession nous indiquent que vous pourriez être citoyen ou résident américain au sens de cette réglementation. Si tel n'était pas le cas, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous communiquer par courrier unique les documents suivants :

- un formulaire de l'administration américaine « **W-8BEN** » ci-joint, à compléter et à signer, certifiant que vous n'êtes ni citoyen, ni résident fiscal américain (ci-joint également une aide pour remplir ce formulaire),
- la copie de votre passeport ou pièce d'identité en cours de validité (avec votre nom et adresse), délivrée par une administration non américaine, démontrant que vous n'êtes pas citoyen ou résident américain,
- si vous êtes né(e) aux Etats-Unis, un **certificat de perte de la nationalité américaine** (ou le motif pour lequel vous n'avez pas obtenu la citoyenneté américaine à votre naissance, ou le motif pour lequel vous ne disposez pas d'un tel certificat alors que vous avez renoncé à la citoyenneté américaine),

à l'adresse suivante :

**AXA Banque - TSA 86104
95901 Cergy Pontoise Cedex 9**

Si vous n'êtes pas en mesure de nous fournir ces éléments sous 15 jours, AXA Banque sera dans l'obligation de procéder à la clôture de l'ensemble de vos comptes (à l'exception de vos éventuels crédits qui ne sont pas concernés).

Et dans ce cas, si vous êtes titulaire d'un Compte Titres et/ou d'un Plan d'Epargne en Actions (PEA), nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de l'établissement de votre choix afin d'effectuer le transfert de vos titres et/ou de votre PEA.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur votre site axabanque.fr ou contactez vos conseillers bancaires au 0 970 808 088 (GRATUIT*), 24 h/24 du lundi au samedi, hors jours fériés.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, recevez nos plus sincères salutations.

Direction de la Relation Clients

(* Hors coût de votre forfait mobile ou fixe / numéro non surtaxé